

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil communal
du mercredi 1^{er} septembre 2010

N° 38 / 2006 – 2011

Présidence de Mme Valérie Merino de Tiedra

Avant de commencer la séance, la Présidente fait part, avec regret, du décès de M. Serge Aubert, ancien collègue et camarade, époux de Mme Anne-Catherine Aubert, collègue et amie. Il avait été élu au Conseil communal en 2006 et avait démissionné le printemps passé. Un instant de silence est observé en sa mémoire.

La Présidente constate que les deux scrutateurs et un scrutateur-suppléant sont absents ce soir. Afin que tous les partis soient représentés au bureau et en cas de votes serrés, elle a pris contact avec les chefs de groupe qui lui ont proposé les remplaçants suivants :

- Mme Rita Wyss remplacera M. Christinat en tant que scrutatrice-suppléante pour l'Entente Morgienne et comptera les voix du Groupe SVI,
- M. Bruno Petrucciani remplacera M. Brawand en tant que scrutateur-suppléant pour le Groupe radical et comptera les voix de l'Entente Morgienne et du Groupe UDC,
- Mme Patricia Da Rocha remplacera M. Schopfer en tant que scrutatrice pour le Groupe UDC et comptera les voix du Groupe libéral,
- M. Pascal Gemperli comptera les voix du Groupe radical.

Ces propositions n'amènent aucune opposition.

Ordre du jour

1. Approbation du [procès-verbal de la séance du 23 juin 2010](#).
2. Démission d'un Conseiller communal.
3. Rapports de commissions :
 - [N° 24/6.10](#) Demande d'un crédit de CHF 480'000.00 pour la mise en séparatif et le renforcement des infrastructures dans le secteur du chemin Emile-Küpfer et de l'avenue Hugonnet (DP), subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit;
 - [N° 29/6.10](#) Traitements et indemnités des membres de la Municipalité;
 - [N° 30/6.10](#) Postulat Philippe Deriaz et consorts invitant la Municipalité à préciser la politique publique d'entretien, de parcage et de mobilité de la rue privée Hugonnet à Morges et, le cas échéant, à proposer aux propriétaires un mode de gestion différent et/ou de propriété ainsi que de la détermination de la Municipalité.
4. [Motion des Groupes libéral et radical](#) "L'accueil parascolaire des enfants pour une commune proactive" – [Détermination de la Municipalité](#) et du Conseil communal.
5. [Motion Daniel Buache](#) "Pour un passage de prépaiement à post-paiement au parking de la place des Sports" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.
6. [Motion Jean-Marc Pasche](#) "Pour une étude sur l'utilisation optimale des énergies renouvelables à Morges, Cité de l'énergie" – [Détermination de la Municipalité](#) et du Conseil communal.
7. [Motion Michel Reynolds](#) "Une ligne dans le budget pour que les aménagements cyclables nécessaires se réalisent à l'avenir" – Dépôt et développement.
8. Communications du Bureau.
9. Communications de la Municipalité.

10. Préavis de la Municipalité :

- [N° 38/9.10](#) Adoption du plan directeur communal (PDComm);
- [N° 39/9.10](#) Demande d'un crédit de CHF 150'000.00 pour l'étude du plan partiel d'affectation "Parc des Sports";
- [N° 40/9.10](#) Aide communale à l'Office du Tourisme de Morges pour l'achat d'un p'tit train comprenant une locomotive et trois wagons.

11. Rapports de commissions :

- [N° 18/9.10](#) Modification du règlement de l'aide complémentaire communale – Réponse à la motion Bernard Meillaud;
- [N° 27/9.10](#) Demande d'un crédit de CHF 1'800'000.00, subsides non déduits, pour la restauration de la nef et du chœur du Temple (Etape III);
- [N° 28/9.10](#) Demande d'un crédit de CHF 60'000.00 pour une subvention à la Société internationale de sauvetage du Léman (SISL), Section de Morges, en vue de l'achat d'une nouvelle unité d'intervention;
- [N° 36/9.10](#) Pétition du Collectif de soutien et de défense des "sans-papiers" de La Côte demandant le soutien des autorités communales de Morges à la régularisation des "sans-papiers".
12. [Motion Stéphane Dewarrat](#) "Un meilleur RAIL pour nos Morgien(nes) qui en ont besoin" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.
13. [Motion Pierre Marc Burnand](#) "Pour donner toutes les chances d'un avenir florissant et ouvert à La Prairie-Sud" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.
14. [Motion Jean-Hugues Busslinger](#) "Pour une procédure claire du traitement des pétitions et pour l'instauration d'une commission permanente des pétitions"- [Détermination de la Municipalité](#) et du Conseil communal.
15. [Motion Jean-Bernard Thüler](#) "Un toit pour tous, tous pour un toit"- Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.
16. [Postulat du Groupe SVI](#) "Pour une analyse thermographique aérienne des bâtiments" – [Détermination de la Municipalité](#) et du Conseil communal.
17. [Postulat Claudine Dind](#) "Protéger l'environnement et découvrir de nouvelles saveurs sans viande et sans poisson, au moins une fois par semaine, dans nos lieux d'accueil pour écoliers et garderies communales" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.
18. [Interpellation Pascal Gemperli](#) "Prévention incendie dans les lieux publics" – Dépôt et développement.
19. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.
20. Questions, vœux et divers.

La Présidente fait remarquer le programme chargé de la séance et invite les membres du Conseil, lors de leur intervention, à rester concis. Reporter sans cesse les points non-traités à une autre séance du Conseil n'est pas productif et le travail trop longtemps accumulé nécessiterait éventuellement que le Bureau ait à se déterminer sur une date supplémentaire ou l'avancement de l'heure des futurs Conseils.

Elle apporte une modification au point N° 7 de l'ordre du jour :

- Motion Michel Reynolds "Une ligne dans le budget pour que les aménagements cyclables nécessaires se réalisent à l'avenir" – Dépôt **et développement**.

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

Le Conseil siège à la demande de la Municipalité.

99 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.
22 sont absents,
77 sont présents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et Conseillers absents (**excusés**)

Roger CHRISTINAT, Cédric SCHOPFER, Michel BRAWAND, Marlyse ALBIEZ, Carlos ARIAS, Giuseppina BIERI, Max BINZ, Helder DE PINHO, Barbara DELLWO, Katharina DELLWO BAUER, Béatrice GENOUD-MAURER, Claire JAN, François LLAVADOR, Bastien MONNEY, Françoise PONTONIO, Jean-Jacques REGAMEY, Marlyse SAVASAN, Vincent TETAZ.

Conseillères et Conseillers absents (**non excusés**)

Louis BURGBACHER, Mustapha CADIR, Okkes CADIR, Alexandre JAQUINET.

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

1. [Procès-verbal de la séance du 23 juin 2010.](#)

2. Communication de la Municipalité

[N° 37/9.10](#) *Municipalité en corps*
Objet : Rapport annuel 2009 sur les associations intercommunales : ACRM, ERM, ARASMA, ASIME, Protection Civile (PCi) et ARCAM.

3. Préavis de la Municipalité

[N° 38/9.10](#) *Municipalité en corps*
Objet : Adoption du plan directeur communal (PDComm);

[N° 39/9.10](#) *Direction de l'aménagement du territoire et développement durable*
Objet : Demande d'un crédit de CHF 150'000.00 pour l'étude du plan partiel d'affectation "Parc des Sports";

[N° 40/9.10](#) *Municipalité en corps*
Objet : Aide communale à l'Office du Tourisme de Morges pour l'achat d'un p'tit train comprenant une locomotive et trois wagons.

4. Rapports de commissions

[N° 24/6.10](#) *Direction des infrastructures et énergies*
Objet: Demande d'un crédit de CHF 480'000.00 pour la mise en séparatif et le renforcement des infrastructures dans le secteur du chemin Emile-Küpfer et de l'avenue Hugonnet (DP), subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit;

[N° 29/6.10](#) *Municipalité en corps*
Objet: Traitements et indemnités des membres de la Municipalité;

[N° 30/6.10](#)
Objet: Postulat Philippe Deriaz et consorts invitant la Municipalité à préciser la politique publique d'entretien, de parcage et de mobilité de la rue privée Hugonnet à Morges et, le cas échéant, à proposer aux propriétaires un mode de gestion différent et/ou de propriété ainsi que de la détermination de la Municipalité;

[N° 18/9.10](#) *Direction de la jeunesse, sécurité sociale et espaces publics*
Direction des finances, économie et contrôle de gestion
Objet: Modification du règlement de l'aide complémentaire communale – Réponse à la motion Bernard Meillaud;

[N° 27/9.10](#) *Direction du patrimoine*
Objet: Demande d'un crédit de CHF 1'800'000.00, subsides non déduits, pour la restauration de la nef et du chœur du Temple (Etape III);

N° 28/9.10 *Direction de la sécurité publique et protection de la population*
Direction de l'administration générale, culture et tourisme
 Objet: Demande d'un crédit de CHF 60'000.00 pour une subvention à la Société internationale de sauvetage du Léman (SISL), Section de Morges, en vue de l'achat d'une nouvelle unité d'intervention;

N° 36/9.10
 Objet: Pétition du Collectif de soutien et de défense des "sans-papiers" de La Côte demandant le soutien des autorités communales de Morges à la régularisation des "sans-papiers".

5. Détermination municipale sur la motion du Groupe libéral-radical "L'accueil parascolaire des enfants pour une commune proactive", motion déposée le 2 décembre 2009 et développée le 3 février 2010.
6. Détermination municipale sur la motion de M. Jean-Marc Pasche "Pour une étude sur l'utilisation optimale des énergies renouvelables à Morges, Cité de l'énergie", déposée le 2 décembre 2009 et développée le 3 février 2010.
7. Détermination municipale sur la motion de M. Jean-Hugues Busslinger "Pour une procédure claire du traitement des pétitions et pour l'instauration d'une commission permanente des pétitions", déposée le 3 mars 2010 et développée le 14 avril 2010.
8. Détermination municipale sur le postulat du Groupe des Socialistes, Verts, POP et Indépendants "Pour une analyse thermographique aérienne des bâtiments", déposé et développé le 3 mars 2010.
9. Premier numéro du journal communal "REFLETS".
10. Plan directeur communal (Ces deux derniers documents ont été distribués sur les tables le soir du Conseil).

Avant de suivre l'ordre du jour, la Présidente rend hommage à M. Laurent Pellegrino, Président sortant.

Cher Laurent,

Puisque je me suis déjà essayée à la poésie lors du discours du 1^{er} août, tu me permettras de faire plus simple ce soir et de m'adresser à toi en prose...

Tu as toi-même évoqué dans ton discours d'hommage à ton prédécesseur le fait que souvent l'on peut juger une personne sur son apparence ou sur ce que l'on sait d'elle par d'autres personnes. Il en a été de même pour moi lorsque nous avons commencé à travailler ensemble au Bureau. J'arrivais face à toi avec beaucoup d'images fabriquées et de propos interprétés.

J'ai en fait découvert un homme calme. Un peu timide parfois et réservé souvent. Qui ne parle pas pour ne rien dire et qui réfléchit bien avant... Rien à voir avec celui que je pensais juste être un joli gars, fils de... Eh oui... Te côtoyer régulièrement et avoir appris à te connaître un peu m'a fait découvrir un Laurent qui peut aussi être original, avec un certain sens de l'humour, même parfois involontaire : On se souvient tous en effet du « Madame Nuria » que tu as lancé haut et fort pour donner la parole à notre Syndique lors de ta première séance de Présidence du Conseil ! Heureusement que son prénom n'est pas Claude d'ailleurs...

Bien organisé, impliqué et travailleur, tu as participé à toutes les séances que tu devais mener. Tu as fidèlement représenté notre législatif lors de nombreuses manifestations et tu as dit y avoir pris beaucoup de plaisir, ce dont je ne doute pas. L'année ne fut pas toujours simple, mais tu es resté calme quand les choses ne se déroulaient pas comme prévu. J'ai aussi été très touchée par la confiance que tu m'as témoignée publiquement lors de la passation des pouvoirs en juin dernier. Et à mon tour, je te remercie publiquement pour ta générosité à mon égard.

Laurent, ton prédécesseur fut un Président qui aimait être debout. Tu as récemment confié à la presse avoir achevé ton mandat sur les genoux... Te voilà maintenant à nouveau assis parmi nos collègues Conseillers et j'espère bien te voir parfois en position verticale afin de prendre la parole à la tribune...

Bonne continuation à toi cher Laurent et merci pour cette belle année que tu nous as offerte !

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2010

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Démission d'un Conseiller communal

En date du 30 juin 2010, la Présidente a reçu la lettre de démission de M. Eddy STREIT.

M. Eddy Streit est entré au Conseil en 2006. Il a participé à 17 commissions dont 2 présidences. Il était suppléant à la Cofin et délégué à l'ERM.

Pour repourvoir à ces vacances, Mme Patricia Da Rocha propose M. Rémy DELALANDE en tant que délégué ERM et elle-même comme suppléante à la Cofin. Il n'y a pas d'autres propositions et ces élections sont tacites.

3. Rapports de commissions**N° 24/6.10***Direction des infrastructures et énergies*

Objet :

Demande d'un crédit de CHF 480'000.00 pour la mise en séparatif et le renforcement des infrastructures dans le secteur du chemin Emile-Küpfer et de l'avenue Hugonnet (DP), subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit.

Mme Anne-Catherine AUBERT, Présidente de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée.

Au vote :

Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité le crédit de CHF 480'000.00 pour la mise en séparatif et le renforcement des infrastructures dans le secteur du chemin Emile-Küpfer et de l'avenue Hugonnet (DP), subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 24'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2011.

N° 29/6.10*Municipalité en corps*

Objet :

Traitements et indemnités des membres de la Municipalité.

M. Michel REYNOLDS, Président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont différentes de celles du préavis municipal.

Au nom de la Municipalité, **Mme la Syndique Nuria GORRITE** remercie l'ensemble des membres de la commission pour les réflexions pertinentes qu'ils ont amenées et pour le travail conséquent qu'ils ont fourni lors de l'étude de ce préavis. Elle salue la volonté de la commission de dialoguer avec l'Exécutif sur cette question, afin de trouver une solution consensuelle, équitable et transparente. La Municipalité a d'ailleurs transmis toutes les informations demandées dans la plus grande transparence.

La Municipalité se déclare très sensible au point de vue de la commission qui, par son entrée en matière unanime et par les propositions qu'elle formule à l'unanimité, reconnaît pleinement la charge de travail liée à l'exercice d'une fonction dans un Exécutif tel que celui de Morges. La proposition de la commission fait preuve de créativité et présente une solution globale, pertinente, juste et transparente.

La Municipalité se rallie unanimement à la proposition de la commission, y compris sur la date d'entrée en vigueur proposée pour le début de la nouvelle législature et assure qu'elle continuera à travailler avec autant d'enthousiasme et de motivation, car ce n'est pas une question d'argent qui l'a amenée à proposer ce préavis mais une question de principe.

La Municipalité décide de se retirer pendant les délibérations.

M. Pierre Marc BURNAND mentionne qu'il est indiqué en page 6 du [rapport de la commission](#) qu'un membre «trouve inélégant», à partir du moment où la surcharge est avérée et n'est pas contestée, de reporter à plus tard l'application de cette décision ou, puisque la mise en application du nouveau règlement n'est pas forcément simple en cours de législature, de prévoir au moins des mesures transitoires. Il est ajouté que ce membre se réserve la possibilité de déposer un amendement allant dans ce sens. Il estime que ce geste aurait été élégant et aurait été un signe tangible d'encouragement et de confiance du Conseil à l'égard de nos municipaux actuels et en particulier de notre Syndique.

M. Burnand a discuté de cette idée avec plusieurs Conseillers et a été surpris de la résistance farouche et quasi unanime à cette proposition, tous bords confondus. Il n'a donc aucune illusion quant au succès d'un amendement allant dans ce sens, mais pour le savoir, il faudrait essayer.

Toutefois, il a bien entendu aussi ceux qui disent que si ce n'est peut-être pas le sommet de la délicatesse de ne pas marquer le coup vis-à-vis de la Municipalité actuelle, ce serait en revanche bien pire s'il formulait une proposition et qu'elle était formellement refusée. Il peut suivre également ceux qui pensent que ce n'est pas une bonne idée de polluer le débat de fond (c'est-à-dire l'attribution d'une enveloppe à la Municipalité) avec la question marginale de l'entrée en vigueur. Ce sont ces deux raisons qui l'ont finalement convaincu de ne pas proposer l'amendement mentionné dans le rapport.

Il profite également de souligner le bon fonctionnement de la commission et de saluer son travail efficace et intelligent, sa capacité à prendre de la hauteur et à être positivement critique, sa volonté de se profiler comme force de proposition. Il aimerait remercier les membres de cette commission, tous partis confondus, de leur ouverture et de leur sens du dialogue, ce qui a permis d'aboutir à la proposition d'un système novateur, moderne, durable, qui n'est probablement pas en usage ailleurs dans le canton mais qui pourrait servir d'exemple à beaucoup d'autres communes.

Le texte proposé par la commission présente trois avantages majeurs par rapport au projet initial et standard de la Municipalité :

- Il est indépendant des personnes; le règlement proposé par la Municipalité était cohérent dans la configuration actuelle, avec 80% pour Madame Nuria Gorrite, ce qui est parfaitement justifié et adapté pour elle, mais qui pourrait être extrêmement défavorable, voire handicapant pour un prochain syndic. Le texte proposé permet de modifier la répartition des charges et des indemnités correspondantes sans toucher le règlement;
- Puisque le texte proposé est indépendant des personnes, il n'est plus limité dans le temps; cela veut dire que ce règlement est pérenne et qu'on n'est pas obligé de le modifier tous les deux ou trois ans;
- Le texte proposé donne de la souplesse et une marge de manœuvre aux membres de la Municipalité (alors que le projet initial était totalement rigide et ankylosé); cette marge de manœuvre permet une répartition beaucoup plus souple et efficiente des dicastères; elle peut être utilisée pour autant que le dialogue existe (si le dialogue n'aboutit pas, alors le règlement fixe un cadre clair et incontournable); cette solution permet l'adaptation à la réalité au moment de chaque changement important et sans délai, que ce changement soit institutionnel (une nouvelle charge attribuée à la Municipalité, par exemple) ou personnel (un changement de Municipal, par exemple); pour résumer, ce règlement permet au système de s'adapter aux élus, et non aux élus de devoir s'adapter au système.

La commission a également décidé de proposer la revalorisation des indemnités municipales et d'arrondir les pourcentages (en passant de 360 % actuels à 400 % – et non 380 % comme proposé par la Municipalité), non seulement par esthétique arithmétique et amour des arrondis, mais pour marquer la reconnaissance du Conseil face à l'augmentation avérée des tâches de la Municipalité et lui donner une petite marge de manœuvre supplémentaire.

Enfin, le fait de considérer que le syndic de Morges occupe un poste à plein temps est également une manière d'affirmer que la ville de Morges a un rôle important à jouer dans la région, dans l'agglomération Lausanne-Morges, dans l'arc lémanique et dans le canton, et qu'elle s'en donne les moyens.

M. Burnand encourage les membres du Conseil à soutenir sans réserve les conclusions de la commission.

Au nom du Groupe SVI, **M. Philippe DERIAZ** encourage les membres du Conseil à suivre fidèlement les conclusions du [rapport de la commission](#), lequel modifie de façon importante et substantielle les conclusions du préavis municipal. La commission, dont M. Deriaz remercie les membres, a profité de cette opportunité pour réformer les conditions générales de traitement de la Municipalité, en les rendant dynamiques, flexibles et valorisants. D'autres communes pourraient même s'inspirer de cette flexibilité.

Ce rapport permet de dépersonnaliser les rôles et fonctions des municipaux actuels. La redistribution des jetons de présences et des tantièmes dans la caisse communale permettra de rétablir l'égalité de traitement et d'éviter les situations confuses, critiques et inégales. Il est prévu une entrée en vigueur pour le début de la prochaine législature, ceci afin d'éviter des désaccords prévisibles entre les membres du collège actuel.

Au vote :

Les conclusions du rapport sont acceptées à une forte majorité.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer une enveloppe d'au maximum 4 ETP et de prendre comme référence la rémunération la plus élevée de l'échelle des traitements de l'administration communale.
2. de modifier le règlement pour la Municipalité aux articles suivants :
 - Article 2 –
Al. 2 Ils sont élus pour cinq ans et rééligibles.
 - Article 3 –
Al. 2 Il est élu pour cinq ans et rééligible.
 - Article 9 –
L'indemnité globale attribuée aux membres de la Municipalité est fixée par le Conseil communal. Elle est réputée équivalente à une enveloppe maximale de 400% de postes (4 EPT) correspondant à une indemnité de référence de 100% pour le syndic et de 50% pour chacun des municipaux.

Obligatoirement au début de chaque législature, et facultativement à chaque élection partielle ou à chaque changement important de la situation personnelle ou professionnelle d'un membre de la Municipalité, la répartition de l'enveloppe fait l'objet d'une décision de la Municipalité qui est communiquée au Conseil.

La décision de la Municipalité doit respecter les principes suivants :

 - le total des sept postes ne dépasse pas 400%;

- le poste de syndic peut être fixé entre 50% et 100%;
 - chacun des six postes de municipaux peut-être fixé entre 40% et 70%;
- si une répartition ne peut pas être convenue à l'unanimité, les indemnités de référence sont appliquées.

Article 9 bis –

Les tantièmes perçus par les membres de la Municipalité au sein d'une société commerciale sont versés à la Caisse communale.

Les jetons de présence perçus par les membres de la Municipalité pour l'exercice d'un mandat ainsi que la rémunération accessoire au sein d'une association ou entente intercommunale de droit public sont versés à la caisse communale.

Toutefois, les membres de la Municipalité reçoivent, pour chaque année d'activité et suivant le mandat, une indemnité qui est soumise aux charges sociales (hormis le 2e pilier) et dont le montant est fixé en principe comme suit :

- CHF 9'000.00 pour la présidence d'un comité de direction d'une association ou entente intercommunale;
- CHF 3'000.00 pour la participation en qualité de membre au sein du comité de direction d'une association ou entente intercommunale;
- CHF 3'000.00 pour la présidence d'un conseil d'administration;
- CHF 2'000.00 pour la participation en qualité de membre d'un conseil d'administration.

La Municipalité communique annuellement au Conseil communal les activités de ses membres au sein des associations ou entente intercommunale de droit public, des sociétés commerciales et des conseils d'administration ainsi que des indemnités correspondantes.

En cas de départ avant l'échéance d'une année complète d'activité, l'indemnité est versée prorata temporis.

Article 10 –

Les membres de la Municipalité sont affiliés à une caisse de prévoyance reconnue selon un plan de prévoyance "indépendant" ou "salarié" suivant leur situation personnelle professionnelle.

3. de dire que les adaptations mentionnées sous chiffres 1 et 2 entreront en vigueur dès la législature 2011-2016.

Les membres de la Municipalité reprennent leur place dans la salle.

[N° 30/6.10](#)

Objet : Postulat Philippe Deriaz et consorts invitant la Municipalité à préciser la politique publique d'entretien, de parcage et de mobilité de la rue privée Hugonnet à Morges et, le cas échéant, à proposer aux propriétaires un mode de gestion différent et/ou de propriété ainsi que de la détermination de la Municipalité.

M. Philippe DERIAZ, selon l'art. 62 alinéa 3 du règlement du Conseil communal et après consultation avec M. Jean-Jacques Aubert, Président de la commission, décide de retirer ce postulat.

La commission a bien travaillé sur ce postulat mais quelques incohérences subsistent et il paraît plus utile de le retirer, pour éventuellement en présenter un nouveau, plus précis et plus ciblé sur les difficultés que la commission a constatées.

4. Motion des Groupes libéral et radical "L'accueil parascolaire des enfants pour une commune proactive" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal

Chaque membre du Conseil a reçu une détermination écrite et le texte de cette dernière figure uniquement en annexe 1 du PV original.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER remercie la Municipalité de la peine qu'elle s'est donnée pour déterminer si le Conseil communal est compétent pour traiter ce sujet. Il remarque que la détermination des compétences municipales dans la loi sur les communes est tellement large que les compétences du Conseil communal de s'intéresser à quoi que ce soit sont quant à elles très réduites.

La Municipalité ayant concédé qu'elle ne s'opposerait pas à un postulat, M. Busslinger transforme cette motion en postulat.

Mme la Syndique Nuria GORRITE relève que la Municipalité avait anticipé la réaction du motionnaire et elle recommande aux membres du Conseil de prendre en considération ce postulat.

Au vote, le postulat est pris en considération à une majorité évidente.

5. Motion Daniel Buache "Pour un passage de prépaiement à post-paiement au parking de la place des sports" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal

M. le Municipal Denis PITTET relève que, lors du brainstorming du forum des commerçants, qui s'est tenu le 26 janvier 2010, il a été évoqué le parcage autant effectif (système allPark) que la fermeture du Parc des Sports par des barrières, ce qui revient à faire du post-paiement.

La Municipalité, dans sa séance du 22 mars 2010, a déjà pris une décision allant dans le sens de la motion. Elle a mandaté la délégation municipale dite "du plan directeur des circulations" pour analyser financièrement et techniquement la réalisation d'un parking à barrières au Parc des Sports.

La Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de cette motion.

Au vote, la motion est prise en considération à une forte majorité.

6. Motion Jean-Marc Pasche "Pour une étude sur l'utilisation optimale des énergies renouvelables à Morges, Cité de l'énergie" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal

Chaque membre du Conseil a reçu une détermination écrite et le texte de cette dernière figure uniquement en annexe 2 du PV original.

M. le Municipal Yves PACCAUD donne lecture d'un [complément à cette détermination](#), lequel est joint en annexe 3 au PV.

M. Jean-Marc PASCHE remercie la Municipalité de ses réponses. Il constate que pour la première demande de cette motion, le travail est en cours. En effet, dans sa communication écrite N° 33/6.10, la Municipalité mentionne qu'une planification énergétique globale va être prochainement élaborée, laquelle devrait donc répondre à l'exigence cantonale de disposer d'un concept énergétique communal, selon ce que demande la nouvelle loi sur l'énergie. Par ailleurs, un concept énergétique pour le futur PDL Ouest morgien sera également mis sur pied et les résultats seront connus en mai 2011.

La deuxième partie de la motion demandait une étude spécifique de faisabilité portant sur le nouveau quartier En Bonjean et sur les quartiers voisins ou d'autres zones, afin d'utiliser l'énergie tirée de l'eau du lac. Ce point se révèle trop contraignant pour cette motion et M. Pasche décide de la transformer en postulat.

Il formule encore les remarques suivantes :

- *nous sommes dans le domaine des énergies renouvelables : l'argument invoqué du coût qui double par rapport aux sondes géothermiques n'en est qu'un dans une évaluation. En effet, si un tel argument devait se révéler de manière générale prioritaire, alors il conviendrait d'abandonner définitivement la promotion du courant photovoltaïque (6 x plus cher !) ou des éoliennes (4-5 x plus cher !);*
- *j'ai constaté avec plaisir que, dans le document présenté récemment au Conseil concernant la future piscine couverte du Parc des Sports, l'aquathermie serait prise en compte parmi les différentes énergies possibles;*
- *relative à un important quartier morgien, j'ai reçu l'information verbale qu'une très grosse entreprise voisine s'intéresserait à utiliser l'eau du lac comme énergie. Cela relance et justifie donc une étude sur le sujet pour ce quartier d'habitation, l'union faisant la force et contribuant à abaisser les coûts de réalisation;*
- *enfin, je signale l'existence d'une application pratique : une multinationale bien connue, opérant dans le domaine alimentaire et située à Lausanne-Bellerive, utilise maintenant l'eau du lac pour climatiser ses tout nouveaux locaux administratifs. Fait intéressant, cette eau qui ressort à environ 24° C. n'est pas renvoyée directement au lac. Elle est utilisée pour compléter journalièrement l'eau nécessaire au bon fonctionnement de la piscine de Bellerive, située juste en face.*

M. Pasche considère que la motion déposée, maintenant transformée en postulat, conserve tout son intérêt et invite les membres du Conseil à se déterminer positivement sur cet objet.

Au vote, le postulat est pris en considération à l'unanimité moins une abstention.

7. Motion Michel Reynolds "Une ligne dans le budget pour que les aménagements cyclables nécessaires se réalisent à l'avenir" – Dépôt et développement

M. Michel REYNOLDS développe cette motion dont le texte figure en annexe 4 au PV. La Municipalité se déterminera lors d'une prochaine séance.

8. Communications du Bureau

- En date du 2 août 2010, le Bureau a tenu une séance extraordinaire afin de procéder à l'élection complémentaire de Mme Catherine Aellen, première des vient-ensuite des rangs socialistes, en tant que Députée au Grand Conseil et en remplacement de Mme Nicole Jüfer, démissionnaire. Mme Aellen a été assermentée au Grand Conseil le mardi 24 août 2010.
- A la demande la Présidente et par souci d'une bonne information à la population, les noms des personnes constituant le Bureau élargi du Conseil sont maintenant sur Internet.
- Chaque membre du Conseil a reçu un courrier de la Municipalité avec les dates pour les prochains Conseils, merci de les agender.
- Les chefs de groupes ainsi que les Présidents de partis ont reçu la liste des dates pour les échéances des élections (dates pour les dépôts de listes etc.). Les personnes qui n'auraient pas reçu ces documents sont priées de se manifester auprès de la secrétaire.
- Le 26 septembre 2010 auront lieu des votations cantonales et fédérale.

Objet fédéral

Modification du 19 mars 2010 de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (loi sur l'assurance chômage, LACI).

Objets cantonaux

1. Modification de l'article 151 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (prolongation du mandat des autorités communales dans certains cas de fusions de communes).
2. Loi du 16 décembre 2009 sur la juridiction en matière de bail.

Pour le dépouillement, seul le Bureau élargi sera convoqué le dimanche à 6h30. Le bureau de vote sera ouvert comme d'habitude de 9h30 à 11h.

- Le Bureau a déjà retenu une date pour le souper du Conseil qui se déroulera le mercredi 19 janvier 2011, à 19h30, au Bouteiller communal. Une invitation avec coupon d'inscription sera envoyée ultérieurement.
- La Présidente a reçu un courrier de Mme Farine, attachée de presse à la TSR. Elle souhaitait les noms, adresses postales et e-mails, ainsi que les numéros de téléphone des Conseillers communaux, ceci afin que ces derniers puissent être tenus au courant des actions menées par la télévision lors des élections communales. La Présidente a refusé de transmettre ces données en bloc. Elle propose par contre aux membres du Conseil intéressés de s'annoncer auprès de la Secrétaire en fin de Conseil, laquelle transmettra leurs coordonnées à Mme Farine.
- La cérémonie de passation des pouvoirs a eu lieu le 30 juin dernier et s'est bien déroulée. Les archives communales sont en ordre.
- La Présidente a reçu un courrier d'un illuminé qui se fait appeler le pharaon du futur. Elle ne donne pas lecture de cette longue lettre à l'orthographe approximative et au contenu peu compréhensible. Néanmoins, si quelqu'un veut en prendre connaissance, il pourra le faire auprès d'elle à la fin du Conseil.

9. Communications de la Municipalité

Les membres du Conseil ont déjà reçu 1 communication écrite [N° 37/9.10](#) concernant le rapport annuel 2009 sur les associations intercommunales : ACRM, ERM, ARASMA, ASIME, Protection Civile (PCi) et ARCAM, le premier numéro du journal communal "REFLETS" ainsi que le Plan directeur communal, ces deux derniers documents ayant été distribués sur les tables. Les personnes absentes ce soir peuvent venir chercher ces documents directement au Greffe municipal ou se les faire envoyer.

Mme la Syndique Nuria GORRITE informe que les CFF et l'Union des transports publics ont décidé de renoncer à restreindre la validité des cartes journalières des communes.

Au début de l'année, les entreprises de transports publics avaient annoncé leur volonté de restreindre la validité des cartes journalières des communes durant la semaine, lesquelles n'auraient été valables qu'à partir de 9 heures et d'augmenter leur prix de 15% et ceci dès décembre 2010. Lors des rencontres successives entre l'Union des communes vaudoises, l'Union des villes suisses (UVS) et l'Association suisse des communes (ACS) avec des représentants de l'Union des transports publics (UTP) et des CFF, les organisations faitières se sont surtout opposées à la restriction de la durée de validité. Cette mesure aurait en effet enlevé pratiquement tout attrait aux cartes journalières des communes et aurait entraîné, de facto, leur suppression. Or cette offre est extrêmement appréciée du public.

Mme la Municipale Sylvie MOREL-PODIO informe que la Municipalité a contacté le Service des eaux, sols et assainissement du Canton de Vaud le 17 juin 2010 pour savoir s'il serait à nouveau possible de mettre en place une cantine sur la Morges pour la Fête de la Tulipe 2011, comme cette année pour son 40^e anniversaire.

En date du 30 juin 2010, ce service confirmait ses courriers précédents et il nous précisait notamment :

- *l'autorisation d'installation d'une cantine sur le domaine public des lacs et des cours d'eau a pu être délivrée à titre exceptionnel dans le cadre de votre manifestation,*
- *il n'est, en l'état, pas possible d'entrer en matière sur une demande revenant annuellement. En effet, cela créerait un précédent qu'il serait difficile de justifier et de refuser dans d'autres éventuelles demandes au niveau cantonal,*
- *les dispositions en matière d'utilisation du domaine public, et notamment de protection de l'espace cours d'eau, récemment mises en place par de nouvelles bases légales nous obligent à être très restrictifs en matière d'autorisations.*

Cette autorisation a donc été refusée par le Canton qui précise cependant qu'elle pourrait à nouveau être envisagée dans le cadre d'une manifestation anniversaire.

Mme la Municipale Sylvie MOREL-PODIO relève que certains arbres plantés sur le domaine public et privé communal de la ville, devenus dépérissants, secs ou trop serrés, doivent être abattus. La Direction des espaces publics organise une tournée ouverte à tous, avant l'affichage aux piliers publics, le mardi 21 septembre 2010 à 17 h 30, au kiosque à musique du Parc de l'Indépendance.

Mme la Municipale Sylvie MOREL-PODIO annonce qu'il a été constaté, le 5 août dernier, que l'un des deux magnifiques hêtres pleureurs situés au Parc de l'Indépendance s'est cassé. Les premiers travaux d'urgence ont été effectués par le personnel communal (sécurisation du site et enlèvement des branches cassées). Une analyse a ensuite été effectuée pour savoir si cet arbre pouvait être conservé malgré les complications engendrées par la cassure.

La réponse étant positive, dans la semaine du 23 au 27 août, des interventions ont été réalisées par une entreprise privée. Une des grosses branches qui s'appuyait encore sur l'arbre voisin a été enlevée, les deux couronnes de ces hêtres ont été allégées et des haubans posés. Les branches cassées ont été broyées sur place pour que leurs copeaux puissent servir d'engrais naturel et de protection pour les racines de l'arbre. Le bois a été évacué ce début de semaine.

Le passage public peut donc à nouveau être assuré sous ces deux arbres, joyaux du Parc de l'Indépendance.

Mme la Municipale Sylvie MOREL-PODIO relève encore que dans la nuit du 23 au 24 août dernier, l'un des deux cèdres situés à l'école de la Gracieuse a été foudroyé et les deux érables situés à proximité ont été touchés par ses branches. Une analyse a été effectuée et a conduit à l'abattage d'urgence de ces trois arbres. La plantation de deux nouveaux cèdres à l'école de la Gracieuse sera réalisée cet automne.

M. le Municipal Frédéric JOMINI informe que plusieurs villes de Suisse romande ont déjà adhéré à l'action Solidarité'eau Suisse afin de soutenir des pays en développement pour l'accès à l'eau potable, nécessité vitale pour tout être humain. 1 ct. est ainsi prélevé par m³ d'eau vendue pour soutenir cette action.

L'article 13 de la charte de l'eau, région lémanique, signée par la Ville de Morges le 25 juin 2000 demande qu'une solidarité avec les pays et groupes de population défavorisés et situés dans des régions à fortes contraintes hydriques soit développée. L'action Solidarité'eau Suisse répond à cette demande.

Actuellement, un projet mauritanien est géré et suivi par Lausanne pour le compte des communes associées de Fribourg, Martigny, Pully, Lutry, La Chaux, Jouxens-Mézery et Villaz-Saint-Pierre. Ce projet vise à améliorer l'accès à l'eau pour plus de 17'000 habitants de la ville de Nouakchott (capitale Mauritanienne). Il est bien sûr possible de s'associer à ce projet, mais aussi de choisir tout autre projet de la liste actuelle des projets de Solidarité'eau Suisse. Aussi, il a été décidé de porter au budget 2011 un montant équivalent à 1 ct/m³ d'eau sur les ventes effectuées. Selon le budget 2010, le montant correspondrait à environ CHF 13'500.00.

Au nom de la Municipalité, **M. le Municipal Michel GRIVEL** invite les membres du Conseil communal à la traditionnelle visite des vignes qui aura lieu le jeudi 30 septembre 2010 à 18h30, qui sera suivie d'une dégustation et, dès 19h30, d'une fondue qui sera servie soit au vignoble, soit au Bouteiller communal.

Mme la Syndique Nuria GORRITE relève que la Municipalité poursuit sa nouvelle politique de communication et édite un journal communal qui a pour objectif d'informer la population, les commerces et les entreprises morgiennes sur les activités de la ville, ses projets majeurs et leurs enjeux de manière utile, neutre et accessible.

Aujourd'hui, la communication occupe une place centrale : elle doit être substantielle, variée, ouverte et informative. C'est forte de ce constat que la Municipalité a défini ses principaux axes de communication :

- Créer un poste de chargée de communication
- Revoir totalement le site Internet de la Ville
- Mieux informer les employés en interne
- Améliorer l'information de la Municipalité au Conseil communal
- Mettre en place un partenariat avec le Journal de Morges pour présenter des projets aux habitants de la région
- Créer un journal communal comme plateforme de communication avec la population, les commerces et les entreprises.

La Municipalité a le plaisir de présenter, en avant-première, le tout premier numéro du journal communal. Il permettra à la Ville de communiquer sur les projets en cours, les nombreuses manifestations qui sont organisées et de présenter le travail des personnes qui œuvrent quotidiennement pour faire de Morges une ville de premier plan.

REFLETS présentera chaque fois un ou deux grands thèmes, des interviews, des articles de fond et des brèves en laissant une place prépondérante aux photos ou dessins de presse. Le contenu, rédactionnel et illustrations, est le produit du travail d'employés de la commune qui forment le comité de rédaction. Ces membres reflètent le "cœur" de la ville; ils sélectionnent les thèmes, rédigent les textes et choisissent les illustrations. La ligne graphique a été confiée au graphiste Matthieu Gétaz de l'Atelier Gétaz, qui a remporté le mandat sur concours. Sa proposition d'une ligne graphique aérée et imagée a séduit le jury à l'unanimité.

Ce journal sera édité 4 à 6 fois par an et composé d'un cahier de 8 à 12 pages selon l'actualité et sera gratuit. Une deuxième édition est prévue cette année encore et paraîtra au mois de décembre.

M. Bertrand GILLIARD se réfère à la communication N° 37/9.10, page 5, paragraphe 3.2.5, dans lequel il est mentionné

- *Des contacts étroits avec les communes, des discussions nombreuses avec le comité ont permis de transmettre au canton une prise de position sur les volontés de développement de ce district et sur ses besoins en matière d'aménagement du territoire.*

Il pose la question suivante :

- Quel est le contenu de la prise de position qui a été transmise au canton et quelles sont ses volontés de développement ?

Mme la Syndique Nuria GORRITE répond que cette question se réfère à l'étude Cœur du canton qui a été conduite par le Service du développement territorial et ne concerne pas la Ville de Morges, puisque cette dernière est comprise dans un autre secteur qui est le Schéma directeur de la région morgienne et qui appartient au PALM.

L'étude Cœur du canton concerne le périmètre compris entre les anciens districts d'Aubonne, Moudon et Oron. La commune de Morges n'a pas participé à la définition des objectifs pour ces communes. Cependant, cette prise de position doit pouvoir être consultée sur le site internet de l'ARCAM ou peut être transmise sur un simple appel auprès de cette association.

M. Pierre Marc BURNAND estime que Mme la Municipale Sylvie Morel-Podio a pris acte avec beaucoup de fatalisme du refus du Canton d'autoriser l'installation de la cantine au-dessus de la Morges pendant la *Fête de la Tulipe* et du report de ce projet pour l'anniversaire des quarante ou cinquante ans. Il trouve que l'argumentation – ou plutôt l'absence d'argumentation – est consternante et il souhaite que la Municipalité réagisse et exige du Canton au minimum une explication motivée.

M. Pierre Marc BURNAND fait également une remarque à propos de la communication écrite reçue début juillet relative au rapport intermédiaire de l'étude préliminaire sur la piscine couverte régionale.

Il tient à relever 2 points :

En page 8 du rapport, il est dit que le Comité de pilotage a décidé de choisir la piscine d'Amphion comme site de référence pour la suite des travaux en raison de la grande similitude avec le projet morgien. M. Burnand s'est rendu sur place à Amphion et il encourage toutes et tous à faire de même pour découvrir un complexe, appelé "Cité de l'eau", absolument grandiose, dans un parc fabuleux. A côté de l'espace aquatique proprement dit se trouvent une multitude d'installations de sports, de remise en forme, de détente et de locaux multifonctions, qui ont été utilisés notamment comme centre de presse lorsque le G8 s'est réuni à Evian en 2003. Cette immensité et cette multiplicité de locaux font immédiatement et furieusement penser à une halle multifonctions. Il s'étonne de n'avoir pas trouvé ce mot une seule fois dans les 24 pages du rapport "piscine".

En page 15 du rapport, il est signalé que les trois sites qui sont sortis en tête de l'analyse multicritères, à savoir dans l'ordre le Parc des Sports, La Prairie et Etoy, ont deux caractéristiques communes principales : la qualité du cadre paysager et les possibilités de synergies.

- Pour Etoy, il est signalé des synergies possibles avec des terrains de football, tennis, salle polyvalente et parking;
- pour La Prairie, il est mentionné les synergies avec la patinoire, son parking, une future école incluant une salle de gymnastique;
- pour le Parc des Sports, il y a des synergies avec la piscine plein air, le tennis, les terrains de football, le camping et le parking.

A nouveau, à aucun moment et pour aucun endroit, il n'est mentionné l'idée, pourtant évidente aux yeux de M. Burnand, d'une synergie possible avec une halle multifonctions.

M. Burnand rappelle:

- que dans le programme de législature 2006-2011 (réactualisé en septembre 2008), la halle multifonctions est le deuxième projet prioritaire pour le rayonnement de la ville (le premier étant la piscine couverte) et que ce projet est intégré dans le plan d'investissement 2009-2013;
- qu'un rapport provisoire sur la recherche d'un site d'implantation pour une halle multifonctions vient d'être déposé; ce rapport provisoire, établi par Urbaplan pour le compte de Région Morges, aboutit comme par hasard à la conclusion que, parmi toutes les propositions étudiées (treize très exactement), le Parc des Sports, cette fois en compagnie de La Longeraie, est le site le plus favorable en termes d'attractivité, de polyvalence et de synergies.

M. Burnand est frappé par le fait que les deux principaux projets de la législature semblent être menés chacun pour soi, sans aucune coordination entre eux et que toutes les synergies possibles et imaginables soient pensées, sauf les synergies de ces deux projets entre eux.

La piscine couverte est un projet qui va se développer dès à présent sous la responsabilité de l'ARCAM, la halle multifonctions est un projet qui se développe sous la responsabilité de Région Morges : il lui semble impératif de trouver pour ces deux projets une plateforme commune et un lieu d'échange et de dialogue. Ce lieu d'intersection, c'est évidemment la Municipalité de Morges.

M. Burnand demande donc à la Municipalité d'intervenir avec efficacité pour que l'étude des synergies possibles entre la piscine couverte et une halle multifonctions se fasse sans retard et dans les meilleures conditions possibles. A ce stade, c'est un simple vœu, mais il n'est pas exclu qu'il revienne à la charge lors d'une prochaine séance avec une interpellation ou une motion.

Mme la Syndique Nuria GORRITÈ rappelle que le Comité de pilotage qui siège sur la question de la piscine couverte travaille à toutes les hypothèses et rien n'est évacué à ce

stade. Concernant la halle multifonctions, elle précise certains points :

- le vote du Conseil communal avait clairement indiqué, en son temps, qu'il ne souhaitait pas l'implantation d'une halle multifonctions au Parc des Sports, ceci suite à une intervention de M. Jean-Pierre Morisetti;
- le projet de la halle multifonctions est actuellement en mains du Schéma directeur de la région morgienne, qui a mandaté le Bureau Urbaplan pour une recherche de site.

La Municipalité et le Comité de pilotage du Schéma directeur de la région morgienne n'ont pas encore eu connaissance des conclusions formelles du rapport provisoire sur la recherche d'un site d'implantation pour une halle multifonctions. Mme la Syndique Nuria GORRITE s'étonne que M. Burnand ait déjà pu prendre connaissance de ce rapport et déclare ne pas pouvoir se prononcer tant qu'elle n'est pas en possession des documents officiels.

M. Cedric FAVRE relève que dans la communication écrite N° 37/9.10 relative aux associations intercommunales, il est mentionné en page 43, paragraphe 6 :

- *Le site Internet www.grandesroches.ch suscite un intérêt immense auprès des parents qui peuvent chaque jour suivre l'évolution de leurs enfants.*

M. Favre a des enfants qui séjournent régulièrement aux Grandes-Roches avec leur classe et s'est donc intéressé à ce site. Il a découvert certaines photos qui ont sûrement été faites dans un bon état d'esprit mais qui représentent tout de même des jeunes en petite tenue. Pour agrandir ces photos, les internautes sont dirigés vers un des sites les plus piratés et visualisés d'Internet, à savoir "Picasa", ce qui ne permet plus aucun contrôle ou restriction d'usage.

M. Favre se demande si le site des Grandes-Roches pourrait devenir une attraction pour les pédophiles, les violeurs et les kidnappeurs du monde entier.

Avant de demander juridiquement l'arrêt de la diffusion de ces photos afin de garantir la protection de la sphère privée de nos enfants mineurs, il aimerait connaître

- le processus et le contrôle de la mise en ligne,
- les autorisations demandées aux parents,
- la localisation du serveur d'hébergement,
- l'impartialité du ou des photographes.

Mme la Syndique Nuria GORRITE répond que la Municipalité a pris note et qu'elle sera en mesure de répondre le mois prochain.

10. Préavis de la Municipalité

[N° 38/9.10](#) Adoption du plan directeur communal (PDComm).

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Eric BAUER	Mathieu BORNOZ	Brigitte COENDOZ
Rémy DELALANDE	Stéphane DEWARRAT	Claudine DIND-PERROCHET
Bertrand GILLIARD	Laurent PELLEGRINO	Michel REYNOLDS

[N° 39/9.10](#) Demande d'un crédit de CHF 150'000.00 pour l'étude du plan partiel d'affectation "Parc des Sports".

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Philippe BECK	Pierre Marc BURNAND	Adrien BUSCH
Anne-Françoise COSANDEY	Frederico DA CAMARA NERY	Cedric FAVRE
Eva FROCHAUX	Nicola LOFOCO	Alain TROGER

[N° 40/9.10](#) Aide communale à l'Office du Tourisme de Morges pour l'achat d'un p'tit train comprenant une locomotive et trois wagons.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Anne-Catherine AUBERT	Patricia DA ROCHA	Charles DIZERENS
Anne-Claire GIVEL FUCHS	Jean-Claude GOY	Florence MAGES
Michel REYNOLDS		

11. Rapports de commissions

[N° 18/9.10](#) *Direction de la jeunesse, sécurité sociale et espaces publics*
Direction des finances, économie et contrôle de gestion
 Objet: Modification du règlement de l'aide complémentaire communale –
 Réponse à la motion Bernard Meillaud.

En préambule, **Mme Dominique-Anne KIRCHHOFER**, Présidente de la commission chargée de l'étude de cet objet relève que c'est le projet de détermination de la Cofin qui a été joint au rapport et non la détermination définitive. Ce document n'est donc pas signé mais est identique au document ad hoc. Elle s'en excuse et lit les conclusions de son rapport qui sont différentes de celles du préavis municipal.

Au nom de la Municipalité, **Mme la Syndique Nuria GORRITE** se rallie aux conclusions du rapport.

Au vote :

Les conclusions du rapport sont acceptées à l'unanimité.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le nouveau règlement sur l'aide complémentaire communale ACC qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2011 comprenant les modifications proposées par la commission aux art. 16 et 23 al. 1, sous réserve de l'approbation du Chef du Département de l'Intérieur;
2. de porter un montant de CHF 115'000.00 sur le compte 71000.3665.00 dès le 1^{er} janvier 2011;
3. de dire qu'il est ainsi répondu à la motion Bernard MEILLAUD.

[N° 27/9.10](#) *Direction du patrimoine*
 Objet: Demande d'un crédit de CHF 1'800'000.00, subsides non déduits, pour la restauration de la nef et du chœur du Temple (Etape III).

Mme Esther BURNAND, en remplacement de Mme Marlyse Albiez, Présidente de la commission chargée de l'étude de cet objet mais absente, lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

Mme Claudine DIND soutient ce rapport mais rappelle qu'il y a une antenne dans le clocher et que, lors de l'étape I, une pancarte demandait aux personnes devant rester plus de 10 minutes aux abords de cette antenne d'en avertir l'opérateur afin qu'il puisse la déclencher. Elle demande qu'un maximum de précautions soient prises à ce sujet.

La parole n'est plus demandée.

Au vote :

Les conclusions du préavis sont acceptées à une forte majorité.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'800'000.00, subsides non déduits, pour la restauration de la nef et du chœur du Temple (étape III);
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en trente ans, à raison de CHF 60'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2011.

N° 28/9.10

*Direction de la sécurité publique et protection de la population
Direction de l'administration générale, culture et tourisme*

Objet: Demande d'un crédit de CHF 60'000.00 pour une subvention à la Société internationale de sauvetage du Léman (SISL), Section de Morges, en vue de l'achat d'une nouvelle unité d'intervention.

M. Jacques DUBOCHET, Président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée.

Au vote :

Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 60'000.00 pour une subvention à la Société internationale de sauvetage du Léman (SISL), Section de Morges, en vue de l'achat d'une nouvelle unité d'intervention;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 6'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2011.

N° 36/9.10

Objet: Pétition du Collectif de soutien et de défense des "sans-papiers" de La Côte demandant le soutien des autorités communales de Morges à la régularisation des "sans-papiers".

M. Adrien BUSCH, Président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport.

M. Eric DECOSTERD relève que ce sujet est un véritable problème de société et que chacun doit pouvoir voter en son âme et conscience. Il demande que le vote s'effectue à bulletin secret. Cette proposition étant soutenue par 5 membres du Conseil, elle est acceptée.

M. Jean-Bernard THULER s'exprime en ces termes :

Chacun pense que ce qu'il a à dire est plus important que ce qu'il a à entendre, alors je ne veux convaincre personne ce soir, je prends la parole pour ceux qui ne l'ont pas, qui se cachent et qui ont peur. Ceux qui ont fui la mitraille, la misère, le mépris, pour chercher asile.

Je pense à Fahad, fuyant la mort, qui avait cru trouver refuge chez nous et qu'on a parqué à Vallorbe, Fernand Melgar lui a donné un visage qu'une bonne partie d'entre nous ont pu découvrir lors de la projection de son film " la forteresse". Nous l'avons expulsé. Je pense à Gina qui travaille dans une boulangerie, tout juste pour un morceau de pain et quelques miettes. J'ai, comme vous, lu dans la presse la mésaventure d'une migrante lausannoise, accidentée, qui malgré un préavis favorable des autorités vaudoise est invitée par la Confédération à aller se faire soigner dans son pays. Et tous les ouvriers agricoles qui récoltent du tabac, des pommes, des fraises, du raisin, qui participent à notre bien-être pour pas un rond. Ils construisent les barrages, les routes, les maisons, ils entretiennent les communes, gardent nos enfants.

Ils et elles sont, comme nous l'apprend le rapport de la commission, entre 12 et 15 000 domiciliés dans le canton de Vaud, travaillent, payent des impôts et ceci dans la plus grande irrégularité. Même le juriste le plus affûté ne pourrait fermer les yeux devant autant d'injustice. Et qu'il ne vienne pas m'expliquer qu'en me mettant du côté des sans-papiers, je suis hors la loi, car comme nous le rappelle un artisan cordelier un peu désabusé "Les grands voleurs courent la terre ! Les petits voleurs sont pendus ! Si c'était le contraire, que de corde je vendrais de plus".

La Suisse se singularise depuis de nombreuses années par des montages financiers douteux. On trouve des banquiers toujours prêts à se mettre au service des plus grosses fortunes. Et les plus grosses fortunes nous cernent, elles se trouvent à Vaux-sur-Morges, à Lussy-sur-Morges.

Alors comprenez ma surprise quand je découvre dans le rapport de la commission que la troisième demande des pétitionnaires a provoqué les débats les plus pétillants et a amené cette dernière à chercher à savoir si la commune pourrait être contrainte à prendre à son compte de nouvelles charges financières. Heureusement, Monsieur le Préfet conclut qu'il n'y a pas directement d'implication financière pour la commune mais qu'il s'agit essentiellement d'un engagement politique au sens large. Nous voilà rassurés, on peut se montrer généreux sans que ça nous coûte un rond.

J'ai la profonde conviction que les femmes et les hommes qui se cachent derrière les sans-papiers ne demandent pas notre aumône mais un juste salaire et le droit de marcher à côté de nous à visage découvert, la tête haute. Nous sommes redevables de cette reconnaissance, c'est pourquoi je soutiendrai sans réserve les conclusions du rapport de la commission.

Ce sont les paroles d'un texte de Georges Brassens qui ont guidé mon propos et comme je suis démuné du moindre talent poétique, je ne résiste pas à vous en citer deux versets :

*C'est vrai qu'ils sont plaisants tous ces petits villages,
Tous ces bourgs, ces hameaux, ces lieux-dits, ces cités,
Avec leurs châteaux forts, leurs églises, leurs plages.
Ils n'ont qu'un seul point faible et c'est d'être habités,
Et c'est d'être habités par des gens qui regardent
Le reste avec mépris du haut de leurs remparts,
La race des chauvins, des porteurs de cocardes :
Les imbécil's heureux qui sont nés quelque part.*

*C'est pas un lieu commun celui de leur naissance,
Ils plaignent de tout cœur les pauvres malchanceux,
Les petits maladroits qui n'aur'nt pas la présence,
La présence d'esprit de voir le jour chez eux.
Quand sonne le tocsin sur leur bonheur précaire,
Contre les étrangers tous plus ou moins barbares,
Ils sortent de leur trou pour mourir à la guerre,
Les imbécil's heureux qui sont nés quelque part.*

Au nom du Groupe UDC **M. Rémy DELALANDE** se déclare sensible au cas individuel de chaque personne mais ne soutiendra pas cette pétition pour plusieurs raisons :

- le terme de "sans-papiers" est un terme erroné, car les personnes qui sont sans permis de travail possèdent des papiers d'identité;
- les citoyens suisses ont voté pour la libre circulation des personnes et ont décidé d'abolir les visas pour toutes celles qui viennent d'Europe de l'Ouest ou de l'Est. Cela est malheureux pour celles qui viennent de pays tiers et qui ne possèdent pas de permis de travail. Les régulariser créerait un appel d'air;

- toutes ces personnes "sans-papiers" sont malheureusement nécessaires aux entrepreneurs sans scrupules qui les emploient sans la moindre protection sociale. Les régulariser ne réglerait par le problème car elles perdraient alors leur emploi étant placées sur le même pied d'égalité que les autres travailleurs européens bénéficiant de mesures d'accompagnement;
- soutenir cette pétition c'est demander à la Municipalité d'aller contre la loi fédérale sur l'établissement des étrangers;
- travailler en Suisse n'est pas un droit et, dans les cas de nécessité, il y a la possibilité d'octroyer des permis humanitaires ou d'établissement.

La parole n'est plus demandée.

Résultat du vote à bulletin secret

Bulletins délivrés	77
Bulletins rentrés	77
Bulletins nuls	2
Bulletins blancs	5
Nombres de oui	45
Nombre de non	25

Les conclusions du rapport sont acceptées par 45 voix contre 25.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu la pétition du Collectif de soutien et de défense des "sans-papiers" de La Côte,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre en considération la pétition du Collectif de soutien et de défense des "sans-papiers" de La Côte demandant le soutien des autorités communales de Morges à la régularisation des "sans-papiers".

12. Motion Stéphane Dewarrat "Un meilleur RAIL pour nos Morgien(nes) qui en ont besoin" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal

Mme la Municipale Sylvie MOREL-PODIO rappelle que la commune a mis sur pied une aide individuelle au logement depuis le 1^{er} janvier 2009, sur la base du règlement cantonal de l'aide individuelle au logement et a édité un règlement communal sur les conditions d'octroi de cette même aide.

Il est très vite apparu que ces conditions étaient très strictes et ne pouvaient toucher que peu de familles. En février 2009, l'Office du logement avait déjà remarqué certains biais dans les conditions d'octroi et avait signalé un certain nombre de points au SELT (Service de l'économie, du logement et du tourisme), tout comme les Offices communaux du logement de Vevey et de Lausanne.

Suite à ces remarques, le Canton a modifié son propre règlement et ces modifications sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2010. L'Office du logement de Vevey souhaite aussi revoir son règlement. La Municipalité envisage de travailler de concert avec la commune de Vevey et de soumettre une nouvelle proposition de règlement au Canton. Des démarches auprès d'autres communes ayant mis sur pied l'AIL seront entreprises dans le même temps. Si plusieurs communes font la même proposition au Canton, celui-ci pourrait revoir son règlement et participer aux améliorations de l'AIL. Le cas échéant, la commune assumerait seule les coûts supplémentaires dus au nouveau règlement.

Souhaitant soutenir les familles de la classe moyenne fortement touchées par la crise du logement, la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de la motion Stéphane Dewarrat.

La parole n'est pas demandée.

Au vote, la motion est prise en considération par 48 voix contre 21 et

8 abstentions.**13. Motion Pierre Marc Burnand "Pour donner toutes les chances d'un avenir florissant et ouvert à La Prairie-Sud" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal**

M. le Municipal Eric ZUGER explique que, lors de l'élaboration de la candidature de la ville de Morges pour le Musée cantonal des Beaux-Arts, la Municipalité a pu constater tout le potentiel et les atouts dont dispose le site de la Prairie-Sud.

Pour ce projet, plusieurs éléments ont dû être étudiés : les conditions d'acquisition de la parcelle, les paramètres nécessaires à l'emplacement d'un ensemble architectural, etc.

Aujourd'hui, proposition est faite d'acquiescer cette surface pour pouvoir par la suite se concentrer sur le développement d'un complexe économique, culturel ou sportif, profitable à toute une région. Pour mettre en œuvre cette motion et dans l'optique d'une évolution encore inconnue à ce jour, la Municipalité doit reprendre contact avec les propriétaires sur la base de cette situation nouvelle.

Il sera nécessaire de réexaminer le plan de financement. Il faut reconnaître que les besoins financiers seront importants pour cet achat, surtout s'ils sont mis en relation avec les investissements de ces dernières années.

Pour le développement de la ville et pour son attrait, la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de la motion.

M. Pierre Marc BURNAND revient sur la ville d'Amphion où l'on peut découvrir le Parc des Cèdres, immense espace vert, lieu de calme, de détente, de rencontre et de sports, avec des arbres majestueux, un parcours Vita, des tables de pique-nique, un terrain de pétanque, une plage et un petit port, sans parler bien sûr des installations sportives de la "Cité de l'eau" qui borde ce parc. Ce lieu enchanteur n'est qu'un petit échantillon des parcs d'Amphion, puisque cette commune en possède une quinzaine, de dimensions diverses, pour un total impressionnant de 378'989 m². C'est dix fois la superficie de La Prairie-Sud.

La Ville d'Amphion, qu'on nous cite en référence pour sa piscine et qui compte 6'000 habitants (pas même la moitié de Morges, donc aussi moitié moins de contribuables) a eu la sagesse et l'audace de se préserver des terrains gigantesques, de les acheter quand l'occasion s'est présentée et de les mettre à disposition de la communauté. La Ville de Morges doit également avoir la sagesse et l'audace d'acheter, pour le mettre plus tard à disposition de la population sous une forme qui reste à définir, un terrain dix fois plus petit que les parcs publics de la commune d'Amphion.

Concernant La Prairie-Sud, M. Burnand remercie la Municipalité de partager ses préoccupations et d'entrer dans ses vues. Il la remercie d'ores et déjà de tout faire pour que cette opération, qui aura des retombées essentielles dans le très long terme, puisse se réaliser dans le meilleur délai possible.

L'objet et l'objectif de la motion semblent tellement évidents qu'il ne lui paraît pas utile de la transmettre à l'examen d'une commission. Cependant, si un membre du Conseil en fait la proposition et considère que, par cette voie, de nouvelles réflexions peuvent être développées pour aider la Municipalité, il ne s'y opposera pas.

M. Philippe BECK estime que ce sujet demande réflexion, notamment face aux montants qui vont devoir être engagés. Il demande que cet objet soit transmis à une commission. Cette proposition est soutenue par plus de 10 membres. **Cette motion sera donc renvoyée à l'examen d'une commission.**

14. Motion Jean-Hugues Busslinger "Pour une procédure claire du traitement des pétitions et pour l'instauration d'une commission permanente des pétitions" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal

Chaque membre du Conseil a reçu une détermination écrite et le texte de cette dernière figure uniquement en annexe 5 du PV original.

La parole n'est pas demandée

Au vote, la motion est prise en considération à une forte majorité.

15. Motion Jean-Bernard Thüler "Un toit pour tous, tous pour un toit" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal

Mme la Municipale Sylvie MOREL-PODIO explique que cette motion relève d'une réalité à laquelle la Municipalité est sensible et consciente. L'installation durable de la crise du logement sur l'ensemble du canton, renforcée par la crise économique, a pour conséquence qu'un nombre grandissant de personnes se retrouve confronté à des problèmes de logement.

Les propositions développées par le motionnaire s'inscrivent clairement dans la politique du logement prévue par la Municipalité qui ne s'oppose donc pas à la prise en considération de cette motion.

La parole n'est pas demandée.

Au vote, la motion est prise en considération par 46 voix contre 12 et 13 abstentions.

16. Postulat du Groupe SVI "Pour une analyse thermographique aérienne des bâtiments" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal

Chaque membre du Conseil a reçu une détermination écrite et le texte de cette dernière figure uniquement en annexe 6 du PV original.

Au nom du Groupe SVI, **M. Frédéric AMBRESIN** remercie la Municipalité pour sa réponse, prend note avec satisfaction de l'intérêt des communes de Chigny et Lonay et, dans l'attente des points en suspens, invite les membres du Conseil à prendre en considération ce postulat.

La parole n'est plus demandée.

Au vote, le postulat est pris en considération par 48 voix contre 7 et 17 abstentions.

17. Postulat Claudine Dind "Protéger l'environnement et découvrir de nouvelles saveurs sans viande et sans poisson, au moins une fois par semaine, dans nos lieux d'accueil pour écoliers et garderies communales" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal

Mme la Municipale Sylvie MOREL-PODIO relève que si cette pratique n'est pas formalisée dans les lieux d'accueil pour écoliers et garderies communales, elle fait néanmoins partie des usages puisqu'un menu végétarien, deux avec viande et deux avec poisson sont proposés par semaine, ceci afin d'amener les enfants à faire connaissance avec de nouvelles saveurs.

Un petit pas est donc fait en faveur de l'environnement mais aussi de la santé de chacun en initiant les enfants à diminuer leur consommation de protéine animale

La Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de ce postulat.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER relève que ce postulat a déjà été déposé au Grand Conseil et que grâce aux discussions au sein des groupes, il l'a été par la suite auprès du Conseil communal.

Manger sans viande et sans poisson est un choix qu'il respecte. Il se pose néanmoins la question s'il faut l'imposer aux autres. Il intervient dans le cadre du respect de l'agriculture suisse et relève que 100 % de la viande de veau consommée en Suisse est de production suisse, de même pour le 85 % de la viande de bovins et pour le 90 % de la viande de porc.

Déposer un tel postulat revient à s'attaquer à l'agriculture suisse. Il est mentionné dans ce postulat les termes de déforestation et de menace écologique de la planète, alors même que dans nos alpages, nous n'avons à l'hectare que 2 ruminants et que la forêt reprend, chaque année, 11 hectares sur les alpages.

M. Busslinger soutient l'agriculture de montagne et les bons produits que l'on y fait. Les agriculteurs de notre pays méritent mieux que le mépris des écologistes, méritent d'être réellement soutenus.

M. Busslinger ne soutiendra pas ce postulat et rejoint l'écrasante majorité de la commission du Grand Conseil qui, par 10 voix contre 1, a décidé de renvoyer ce postulat à des jours meilleurs. Il invite les membres du Conseil à faire de même.

Mme Claudine DIND rappelle que c'est elle qui a lancé cette idée et que c'est par la suite, au niveau fédéral et cantonal, que cette dernière a été reprise. Elle mentionne également

que plus de 340 villes d'Europe ont adopté ce principe.

Elle précise qu'elle n'est pas végétarienne et qu'elle apprécie aussi de manger un bon steak, à condition qu'il soit de production suisse. Elle regrette que, dans plusieurs menus "fourchette verte", il semble ne pas ou peu y avoir de menus à choix, de même qu'à l'AREMS où elle a entendu dire qu'un seul menu est proposé aux petits. Ils sont pourtant à un âge où il est important de découvrir d'autres saveurs.

Pour finir, elle mentionne que dans le programme des cours de cuisine et d'alimentation organisés à Morges en 2010-2011, il est souvent fait mention d'une diminution de viande.

Son postulat a pour but de permettre de découvrir de nouvelles saveurs tout en gardant le plaisir de manger de la bonne viande suisse. Elle ne serait pas opposée au renvoi de ce postulat auprès d'une commission.

Le renvoi de ce postulat auprès d'une commission n'est pas demandé et la parole n'est plus demandée.

Au vote, la prise en considération de ce postulat est refusée par 33 voix contre 20 et 17 abstentions.

18. Interpellation Pascal Gemperli "Prévention incendie dans les lieux publics" – Dépôt et développement

Conformément à l'article 63 du règlement du Conseil communal, cette interpellation est appuyée par 5 membres, elle est donc développée et son texte figure en annexe 7 du PV.

La Municipalité répondra lors de la prochaine séance du Conseil.

19. Réponse de la Municipalité aux questions en suspens

M. le Municipal Denis PITTET répond à la [question de M. Rémy Delalande du 23 juin 2010](#) concernant des enfants qui se livrent à la mendicité à la rue de la Gare.

Selon une récente circulaire de l'Office fédéral des migrations (ODM), la Municipalité relève que :

- en Suisse, la mendicité n'est pas considérée comme une activité lucrative;
- la mendicité n'est sanctionnée ni par le droit fédéral, ni par un règlement cantonal vaudois;
- les recommandations de l'ODM s'appliquent aux ressortissants de l'UE/AELE dès l'âge de 10 ans;
- la mendicité est en augmentation depuis la conclusion des accords bilatéraux avec l'Union européenne.

Il y a lieu de distinguer les personnes qui se livrent à une activité sans contrainte et qui sont en situation régulière, des personnes qui pratiquent une forme de mendicité organisée. Les enfants impliqués ne sont pas tous des délinquants, mais les victimes d'une mendicité contrainte apparentée à du travail forcé.

Le personnel de Police-secours et de la Police du commerce effectue spontanément les contrôles nécessaires et donne la suite qu'il convient. La police seule ne peut faire diminuer ou éliminer cette pratique. Il faudrait prendre des mesures à l'échelon cantonal, voire fédéral, en ayant recours aux médias ou à des campagnes de sensibilisation à grande échelle. L'idée émise par les spécialistes européens est de soustraire les mineurs à ce genre d'activités et ainsi rendre la traite des humains inintéressante pour les organisations criminelles.

On ne peut mettre en place un automatisme pour limiter les cas d'abus, seuls les contrôles permettent de démasquer les personnes en situation irrégulière.

A ce stade, la Municipalité n'entend pas prendre des mesures particulières supplémentaires.

M. le Municipal Denis PITTET répond à la [question de Mme Esther Burnand du 23 juin 2010](#) concernant les vitres antibruit bordant l'autoroute qui ont été brisées.

Selon les renseignements obtenus par la Direction de la sécurité publique et protection de la population auprès du Service des routes de l'Etat de Vaud, il y a eu 23 vitres antibruit cassées, entre juillet 2009 et juin 2010, sur le tronçon situé entre l'avenue de Vertou et la caserne des pompiers.

Le prix moyen d'une vitre est de CHF 2'800.00 hors taxe. La facture est envoyée au coupable, s'il y en a un et s'il est solvable. Dans le cas contraire, celle-ci est prise en charge par l'OFROU (Office Fédéral des Routes).

L'OFROU se soucie également d'un tronçon facilement exposé aux déprédations sur l'autoroute de contournement de Lausanne, où les coûts de remplacement de vitres antibruit sont plus fréquents et plus importants.

M. le Municipal Yves PACCAUD apporte un [complément de réponse aux questions de Mme Dominique-Anne Kirchhofer, au nom de M. Jean-Jacques Aubert, du 4 février 2009](#) au sujet de la mise à l'enquête de plusieurs antennes de téléphonie mobile.

Lors de sa première réponse le 2 décembre 2009, la Municipalité soulignait la faible marge de manœuvre dont elle disposait afin de limiter l'implantation de ces antennes.

A ce jour, la Municipalité tient à communiquer la suite qui a été donnée au dossier d'enquête relatif à l'implantation de plusieurs antennes sur l'immeuble sis au N° 2 de l'avenue de Chanel. Plusieurs propositions de sites de remplacement ont été faites à l'opérateur Orange afin de résoudre la problématique de la proximité du Centre de vie enfantine, source de beaucoup d'inquiétudes de la part des opposants. Pour des raisons techniques, ces propositions ont toutes été rejetées par l'opérateur et de ce fait n'ont pu aboutir.

Lors de sa séance du 12 juillet 2010, la Municipalité a ainsi décidé de soutenir les opposants et de ne pas délivrer le permis de construire sollicité. A ce jour, après renseignement pris auprès de la Cour de droit administratif et public, un recours a été déposé par l'opérateur Orange.

M. Rémy DELALANDE n'est pas satisfait de la réponse de la Municipalité et s'étonne qu'il ne soit pas possible de lutter contre cette mendicité, surtout lorsqu'il entend que ces enfants le font probablement sous contrainte. Cette pratique s'apparente à du travail forcé, de la traite d'êtres humains et tombe sous le coup du Code Pénal. Il se réserve la possibilité de présenter une motion ou une interpellation lors d'un prochain Conseil afin de demander un règlement communal adapté.

La parole n'est plus demandée.

20. Questions, vœux et divers

M. Charles DIZERENS rappelle que lors de la séance du 5 septembre 2007 et suite à la création d'un parking au Sud de l'Hôpital et à la construction d'un nouveau quartier au ch. de la Venardaz, Mme Catherine Hodel a demandé si un aménagement du ch. de la Grosse-Pierre, des contrôles ou une vitesse limite plus basse étaient prévus.

Lors de la séance du 4 février 2009, Mme Catherine Hodel a demandé où en était la réflexion. M. le Municipal Denis Pittet lui a répondu entre autres que la création d'une zone de modération de trafic ferait l'objet d'un préavis en 2009 et que les habitants du quartier seraient associés à cette démarche.

M. Dizerens rappelle que le parking Sud de l'Hôpital avait été créé en partie provisoirement, dans l'attente de la création d'un parking semi-enterré au Nord de l'établissement. Contrairement à ce qui avait été prévu, un agrandissement du parking Sud de l'Hôpital, avec 89 nouvelles places, est soumis à l'enquête jusqu'au 13 septembre 2010.

Il s'étonne que la mise à l'enquête ne prévoie aucune mesure d'accompagnement pour limiter les nuisances liées à l'augmentation du trafic, de la pollution de l'air, du bruit et pour améliorer la sécurité routière. Cette artère doit déjà faire face à une augmentation de la cadence des bus et des ambulances, à l'arrêt des véhicules communaux et des usagers près de l'Eco-Point et aux écoliers d'Echichens qui descendent sur la route en trottinette à vive allure. Il relève également que le cheminement piétonnier près de l'hôpital n'est pas assuré.

M. Dizerens pose la question suivante :

- à quelle date des mesures pour modérer le trafic, limiter les risques d'accident et les nuisances et assurer la sécurité des piétons dans la partie supérieure seront-elles prises ?

La Municipalité répondra lors d'une prochaine séance.

M. Vincent JAQUES a découvert avec effroi une construction nouvelle dans le hall d'accueil du Conservatoire, une sorte de bureau blanc ressemblant à un aquarium qui s'intègre très mal dans les locaux existants. Il pose la question suivante :

- quel est l'usage de cette construction, pour qui est-il affecté, est-il provisoire, est-il prévu de le déplacer, de le transformer ou de le faire disparaître ?

La Municipalité répondra lors d'une prochaine séance.

M. Stéphane DEWARRAT relève qu'il n'y a pas de passage piéton sur le quai Lochmann, à la hauteur de la place de jeux située devant le Temple. Pour traverser cette rue sans prendre de risques, il faut aller jusqu'à la rue du Bluard ou jusque devant le parvis du Temple. Il formule le vœu suivant :

- que la Municipalité envisage de placer un passage sécurisé à cet endroit.

La Municipalité répondra lors d'une prochaine séance.

M. Laurent PELLEGRINO remercie la Présidente pour l'hommage qu'elle lui a rendu en début de séance. Il tient à la féliciter pour la tenue des débats de cette soirée.

Mme Claudine DIND a été interpellée par des parents inquiets habitant le quartier de la Vogéaz et dont les enfants sont scolarisés au collège du Petit-Dézaley. Ces enfants doivent traverser l'avenue Henry-Warnery, artère dangereuse sur laquelle les véhicules circulent très rapidement. Elle dépose le vœu suivant :

que la Municipalité trouve rapidement un moyen pour sécuriser les enfants de 7 à 9 ans sur le passage pour piétons situé à la croisée avenue Henry- Warnery – ch. de Tolochenaz.

La Municipalité répondra lors d'une prochaine séance.

M. Cedric FAVRE relève que le site Internet officiel de la commune est fort pratique, mais que la fenêtre de lecture est trop petite. Il demande s'il serait possible d'ouvrir les documents sur une nouvelle fenêtre. Il relève également que la recherche de textes ne se fait pas dans les fichiers ".pdf". Les Conseillers communaux doivent effectuer la plupart de leurs recherches dans les préavis, les rapports et les communications. Serait-il possible que l'outil de recherche tienne également compte de ces fichiers ?

Il mentionne également l'existence d'un site internet www.villedemorges.ch qui est truffé d'informations obsolètes et demande qui en est l'exploitant.

La Municipalité répondra lors d'une prochaine séance.

La parole n'est plus demandée et la Présidente lève la séance à 23h02.

La Présidente

La Secrétaire

Valérie Merino de Tiedra

Jacqueline
Botteron

- Annexe 1** : Détermination municipale sur la motion du Groupe libéral-radical "L'accueil parascolaire des enfants pour une commune proactive". Cette annexe est jointe uniquement à l'original du PV.
- Annexe 2** : Détermination municipale sur la motion de M. Jean-Marc Pasche "Pour une étude sur l'utilisation optimale des énergies renouvelables à Morges, Cité de l'énergie". Cette annexe est jointe uniquement à l'original du PV.
- Annexe 3** : Complément à la détermination municipale sur la motion de M. Jean-Marc Pasche "Pour une étude sur l'utilisation optimale des énergies renouvelables à Morges, Cité de l'énergie".

- [Annexe 4](#) : Motion Michel Reynolds "Une ligne dans le budget pour que les aménagements cyclables nécessaires se réalisent à l'avenir" – Développement
- [Annexe 5](#) : Détermination municipale sur la motion de M. Jean-Hugues Busslinger "Pour une procédure claire du traitement des pétitions et pour l'instauration d'une commission permanente des pétitions". Cette annexe est jointe uniquement à l'original du PV.
- [Annexe 6](#) : Détermination municipale sur le postulat du Groupe des Socialistes, Verts, POP et Indépendants "Pour une analyse thermographique aérienne des bâtiments". Cette annexe est jointe uniquement à l'original du PV.
- [Annexe 7](#) : Interpellation Pascal Gemperli "Prévention incendie dans les lieux publics" – Développement